



Le **CERISIS**, Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la Solidarité et l'Innovation Sociale, travaille sur divers aspects de la réalité sociale et économique du Hainaut.

Composé de chercheurs de disciplines diverses (économie, psychologie et sociologie), il développe trois axes de recherches majeurs : l'économie sociale, l'insertion et l'enseignement.

SOMMAIRE

Bassin scolaire	1
La mobilisation des ressources réciproques	3
Travailler au-delà de 50 ans	6
Brève de l'équipe économie sociale.....	6
Vers un système d'indicateurs pour l'enseignement.....	7
Reflets et perspectives Brève de l'équipe insertion.....	8
La recherche européenne PERSE	8
Identifications groupales	9
Derniers cahiers	9
Résumés cahiers	10
Publications récentes	11
Renseignements pratiques.....	12



UCL
UNIVERSITE
CATHOLIQUE
DE LOUVAIN

CERISIS

Info

Semestriel - Décembre 2004 - N° 16

Edito

Bassin scolaire : une idée qui fait son chemin

La récente déclaration de politique communautaire¹ signée en juillet 2004, fixe les lignes de force des actions qu'entend développer la nouvelle majorité politique jusqu'à l'échéance électorale de 2009. Dans le domaine de l'enseignement, cette déclaration innove par l'affirmation claire de deux priorités (recentrage de l'enseignement sur les savoirs de base et revalorisation des enseignements qualifiants), mais aussi par l'annonce d'une transformation importante du système de régulation. Comme l'ont démontré les travaux du CERISIS et du Girsef (Delvaux et Maroy, 2004), ce système d'orientation des conduites des acteurs et de coordination de leurs actions s'est toujours caractérisé par son caractère hybride, combinant notamment mécanismes de marché, normes centrales, association et concertation, etc.

La déclaration de politique communautaire ne modifie pas de fond en comble cet échafaudage complexe et envisage d'ailleurs des mesures se référant à des modes de régulation variés. Mais elle annonce clairement le développement d'une régulation par les objectifs, qui consiste à cadrer l'autonomie des organisations et des individus un peu moins par des normes tatillonnes et davantage par des objectifs fixés par l'autorité centrale. Dans ce contexte, les acteurs locaux sont évalués sur base de leurs résultats tout en disposant d'une relative liberté concernant les moyens d'atteindre ces objectifs.

Souvent, la régulation par les objectifs se focalise prioritairement sur les établissements, dont les résultats sont évalués et largement diffusés auprès des familles. Ainsi espère-t-on stimuler la recherche d'efficacité, notamment en faisant craindre aux établissements la désaffection des familles. Mais la majorité PS-CDH n'a pas retenu ce modèle dit « de l'établissement mobilisé », plébiscité dans les pays d'inspiration libérale. Il lui a préféré le modèle de la responsabilité collective. Celui-ci part du constat que des interdépendances lient les établissements partageant des aires de recrutement largement similaires et s'échangeant un nombre important d'élèves en cours de trajectoire scolaire. Ce modèle de la responsabilité collective vise à passer d'un système où les interdépendances sont essentiellement régies par les lois du marché à un système où les établissements interdépendants sont amenés à développer des actions concertées en référence à des objectifs partiellement imposés par l'autorité centrale et évalués par elle. Au rang de ces objectifs pourrait figurer par exemple la réduction des inégalités et des ségrégations scolaires.

Pour concrétiser ce modèle, la déclaration de politique communautaire reprend la notion de bassin scolaire qu'a développée le CERISIS

depuis sa création (Delvaux, 1997). Le « Contrat stratégique » que le Gouvernement veut définir dans les prochains mois à l'issue d'une large concertation et qui devrait « mobiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement autour des objectifs fixés », devra en effet être décliné « par bassin scolaire (...) dans des contrats zonaux négociés avec les acteurs du bassin concerné ». Ces contrats viseront notamment « une coordination optimisée de l'offre d'enseignement, une meilleure gestion des flux de population scolaire et une coordination accrue entre écoles pour certaines tâches de gestion et d'administration ».²

Une telle politique de bassin s'inscrit dans une certaine continuité puisque des instances de concertation territorialisées (conseils de zone, d'entités, commissions de proximité, etc.) ont été mises en place depuis le début des années '90. Mais plusieurs points significatifs distinguent nettement le bassin scolaire de telles instances. Parmi eux, l'affirmation plus contraignante des objectifs à poursuivre, la remise en cause plus profonde du cloisonnement des réseaux, et l'extension des domaines qui devraient être désormais régulés par la concertation plutôt que par l'agrégation de décisions d'acteurs multiples s'ajustant implicitement les uns aux autres.

Le projet ainsi exprimé reprend les traits essentiels de propositions que nous avons forgées au fil de nos recherches (Delvaux, 1999 ; Chasse et Delvaux, 2004). Mais la déclaration laisse de nombreux points dans le flou. Ainsi, par exemple, on ignore encore comment sera structurée l'instance de bassin, quels liens seront établis entre celle-ci et les pouvoirs organisateurs ou dispositifs de concertation existants, qui composera l'instance, quelles en seront les règles de fonctionnement, et de quels moyens et outils elle pourra disposer pour remplir les missions imparties.

De telles questions font partie de la phase de négociation qui s'annonce. Au cours de celle-ci, les options non encore finalisées par le Gouvernement seront confrontées à celles d'autres acteurs. Certains d'entre eux pourraient s'opposer à certains aspects du modèle de la responsabilité collective, et singulièrement à l'extension du champ de concertation entre réseaux ou à l'abandon de certaines prérogatives des pouvoirs organisateurs.

Parallèlement à ce processus de négociation, une recherche interuniversitaire a démarré, visant à formuler des propositions en matière de découpage territorial, de missions et de fonctionnement des instances de bassin. Le CERISIS y est associé à quatre autres centres de recherche de l'UCL (Girsef), de l'UMH (Institut d'administration scolaire), de l'ULg (Service de pédagogie expérimentale) et de l'ULB (Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire).

C'est avec enthousiasme que nous nous engageons dans ce délicat processus de transfert de concepts nés dans le monde scientifique et déjà mûris au contact de multiples acteurs de terrain. Engagés dans ce processus, nous entendons à la fois être vigilants (car la phase de négociation et ses inévitables compromis sont susceptibles de dénaturer la philosophie des propositions) et ouverts (car les propositions élaborées au fil du temps ne sont pas à ce point précises et consolidées que nous les pensons intangibles et d'office les meilleures). Impliqués comme acteurs dans le processus, nous entendons aussi garder un recul suffisant pour continuer à exercer notre rôle d'analyste attentif d'un processus de traduction et de réappropriation qui s'annonce passionnant à observer.

B. Delvaux

Bibliographie

- CHASSE, S., et B. DELVAUX, *Coordination et concertation inter-écoles dans l'enseignement fondamental. Limites et potentialités de la régulation intermédiaire*, Hors série, CERISIS-UCL, Charleroi, 2004.
- DELVAUX, B., « L'enseignement secondaire dans le bassin scolaire de Charleroi. Ecoles, élèves et trajectoires scolaires », *Les Cahiers du CERISIS*, 97/4, 1997.
- DELVAUX, B., « Négocier la diversité : une utopie ? », dans : MEURET, D., (éd.), *La justice du système éducatif*, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 1999, pp. 155-171.
- DELVAUX, B., et C. MAROY, « La médiation des "réseaux" dans la régulation de l'enseignement en Communauté française : l'exemple du bassin de Charleroi », *Recherches sociologiques*, 2004/2, pp. 83-101.

¹ Téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.agers.cfwb.be/@librairie/documents/textes_officiels/declarationPCarena2004_ens.pdf

² Déclaration de politique communautaire 2004-2009, pp. 4-5.

La mobilisation des ressources réciprocatrices et des familles au sein des services aux personnes dépendantes, facteur d'innovation sociale

V. Lhuillier et L. Oulhaj

La structuration en Europe des services aux personnes dépendantes, qu'elles soient en début ou en fin de vie, relève de plus en plus d'une logique de « Welfare Mix ». Avec cette notion, il s'agit avant tout de mettre l'accent sur trois caractéristiques. D'abord sur le fait que dans ces matières, la responsabilité des familles continue à jouer un rôle prépondérant à côté des prestataires de services externes. Le modèle traditionnel des soins domestiques – en particulier à la charge des femmes – résiste et pas seulement dans les pays méditerranéens ; ce qui rend l'acteur famille incontournable dans le paysage macro-social des responsabilités partagées. Il ressort ensuite qu'à côté du rôle des familles, une pluralité d'acteurs interviennent – publics, privés lucratifs et d'économie sociale – en mobilisant une mixité de ressources – marchandes, non-marchandes, issues de la réciprocité (dons, bénévolat, travail domestique) et notamment de la sphère familiale – et en inscrivant leurs activités dans le cadre de systèmes complexes de régulation. Enfin, la notion de « Welfare Mix » renvoie évidemment à celle de « Welfare State » par rapport à laquelle elle prend tout son sens en soulignant combien le modèle de l'Etat-providence en crise interroge le modèle social européen et oblige à en repenser la genèse historique. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années déjà, la dynamique des services sociaux fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe économie sociale du CERISIS.

Il en ressort l'originalité du fonctionnement des organisations d'économie sociale, qui oblige à les distinguer des services publics ou des services privés lucratifs mais également à reconnaître leur grande diversité et leur potentiel d'innovation sociale. Il nous semble toutefois que nous devons un peu mieux préciser ce qui fait la spécificité de ces services d'économie sociale, et parmi eux, de ceux qui se situent sur les segments les plus innovants de la demande sociale en intégrant les ressources réciprocatrices et la famille dans leur mode de fonctionnement.¹ De ce point de vue en effet, la scission pertinente n'est pas fonction du statut juridique des organisations – association ou service public – mais plutôt fonction à la fois de leur reconnaissance par les pouvoirs publics et de la manière dont elles articulent les ressources réciprocatrices dans leur schéma organisationnel. On a ainsi d'une part, des services plus anciens – service public ou association – reconnus et subventionnés dans le cadre

¹ Dans ce qui suit, nous nous basons d'une part, sur les résultats obtenus lors de l'étude réalisée au niveau des services de gardes à domicile en Région wallonne et, d'autre part, sur les résultats pour la Communauté française de Belgique d'une recherche européenne sur les services d'accueil des jeunes enfants (TSFEPS). La première recherche a été financée grâce à l'apport du FSE et au soutien du Ministre wallon des affaires sociales, la seconde a été financée par la DG recherche de la Commission européenne dans le cadre du sixième programme-cadre.

des décrets de l'aide aux personnes et, d'autre part, des services innovants, qui ont tous le statut associatif mais qui à la fois ne font l'objet que d'une reconnaissance très progressive de la part des pouvoirs publics – ce qui se traduit le plus souvent par l'accès à des emplois subsidiés – et surtout qui continuent à mobiliser des ressources réciprocatrices. L'expérience historique des initiatives d'économie sociale confirme en effet que lorsqu'elles délaissent la mobilisation de ressources réciprocatrices, ces initiatives ont une tendance à développer des manifestations d'« isomorphisme institutionnel ». Autrement dit, au fur et à mesure de leur intégration dans le système des politiques sociales, au développement desquelles elles ont d'ailleurs contribué, ces dernières finissent par ne plus se distinguer des services publics dans leur mode d'organisation. Cette constatation interpelle dès lors la place des organisations d'économie sociale au-delà de leur rôle d'innovation sociale et spécialement le rôle des dynamiques réciprocatrices au sein de ces organisations, en particulier pour celles qui prestent des services aux personnes.

Les services aux personnes dépendantes, qu'elles soient en bas âge ou en fin de vie, constituent un exemple emblématique de ce qu'il est convenu d'appeler les services de proximité. En général, ces services sont présentés comme des services complexes dont la plupart des aspects est non-standardisée et probablement non-standardisable. De même, ces services sont

loin d'être homogènes. Des distinctions peuvent ainsi être opérées parmi eux, en fonction notamment de leur densité relationnelle, c'est-à-dire de l'importance de l'interaction entre l'utilisateur et le prestataire dans la construction du service. Différentes dimensions peuvent alors être dégagées pour caractériser la relation de service et en particulier selon, d'une part, les tâches qui renvoient à la nature du travail tant technique que relationnelle et aux conditions dans lesquelles il est effectué et, selon, d'autre part les finalités poursuivies qui peuvent diverger entre parties prenantes d'un service. Plus fondamentalement encore, il ressort de nos recherches qu'à ce niveau il existe une multiplicité d'orientations qui sont en débat notamment entre professionnels, familles et pouvoirs publics, ce que confirme l'évolution observée historiquement dans la mise en place de ces services. Cette caractéristique renvoie en particulier au fait que la dépendance, prise au sens large, est extrêmement diverse dans ses formes et ses manifestations historiques, aussi diverse que les attentes des usagers par rapport à sa prise en charge. Surtout, elle permet de comprendre que la mobilisation des ressources réciproques et en particulier des familles se justifie pour elle-même et non plus simplement comme une condition d'amélioration du fonctionnement quotidien des structures par la mobilisation des ressources bénévoles.

L'indétermination sur le contenu des services, la diversification des finalités poursuivies et des besoins à satisfaire réclament en effet un travail préalable et continu de définition conjointe de l'offre et de la demande. Ce travail peut prendre des formes variées, il n'en demeure pas moins

central pour le bon fonctionnement des structures. En cela, on a bien affaire à des services particuliers, à forte dimension sociale et relationnelle, pour lesquels la réussite dépend fortement de cette capacité à mettre en place des espaces publics de proximité avec les familles et leur entourage au sein desquels sont débattus, en commun avec les professionnels et éventuellement d'autres familles, le contenu et les finalités des services. En ce sens, ce sont également des lieux d'émancipation qui permettent aux familles et aux femmes de sortir de la sphère privée et d'aborder, au sein d'un espace en partie extérieur et donc plus neutre, la question fortement chargée affectivement de la gestion des périodes extrêmes de la vie. Du reste, on considère qu'il y a co-construction de l'offre et de la demande lorsqu'il y a non seulement participation des offreurs et des demandeurs à la définition et à la mise en place du service rendu, mais également inscription dans l'espace public de l'arrangement ainsi trouvé.

Quoiqu'il en soit, on peut vérifier cette situation dans les services de gardes à domicile au sein desquels l'assistant social consulte l'utilisateur et son entourage sur la recherche d'une solution de prise en charge de la dépendance. La connaissance de l'équilibre familial est fondamentale pour répondre à la demande et le service se module au cas par cas. Les services d'accueil de jeunes enfants souffrent de la même indétermination quant à leur contenu. Il apparaît dès lors de plus en plus nécessaire d'impliquer les parents, que ce soit sous une forme minimale allant de la mise en place de réunions régulières à la constitution de groupes de discussion et de réflexion, ou sous une

forme plus intense avec le développement des lieux parents-enfants ou des crèches parentales. Dans le même ordre d'idée, le développement de structures innovantes et en particulier des lieux « multi-accueil » permet de répondre à la complexification des besoins, en partant du principe qu'on ne saurait postuler a priori du contenu de ces besoins, ni même statuer sur leur réalité. Ces deux objectifs requièrent dès lors un travail complexe de mise en commun et de confrontation entre l'équipe de professionnels et les parents eux-mêmes.

Les services aux personnes dépendantes se construisent donc à la lisière des différentes sphères identifiées. En effet, loin de montrer une opposition entre organisations et mobilisation de l'entourage, nos recherches pointent plutôt vers une complémentarité. Tous les acteurs qui ont participé à notre enquête sur les gardes à domicile, reconnaissent que leur organisation toute seule, c'est-à-dire sans mobiliser des ressources de l'entourage de l'utilisateur, ne pourrait prêter le service de gardes à domicile. A ce niveau, l'organisation joue d'ailleurs un rôle fondamental puisque c'est elle qui organise la prestation du service avec les familles (lors de l'établissement des horaires, des tâches, etc.). L'enquête sociale qu'elle réalise lorsqu'une demande est introduite prend en compte la présence de proches sur lesquels la personne dépendante peut compter. Lorsqu'un réseau d'entraide familial existe, l'organisation cherche ainsi à le mobiliser tout en s'organisant avec les personnes concernées afin de pouvoir prêter le service durant une période limitée. Cette remarque vaut également pour l'accueil des jeunes enfants. Sans doute,

la présence des parents dans les services demeure plus modeste mais leur rôle à l'extérieur des services est prépondérant. On doit d'ailleurs souligner à ce niveau que si le service est par nature différent de celui de la garde à domicile en ce qu'il intervient précisément à l'extérieur du lieu de vie, on retrouve en définitive des problématiques similaires. Ainsi l'accueil des jeunes enfants ne saurait se substituer à la prise en charge familiale. Il est donc par nature limité dans le temps, même si des services d'un type nouveau apparaissent dits à horaire flexible (la nuit, en continu, etc.). De ce point de vue, on est alors confronté à la même tension quant au partage des responsabilités entre les services et la famille. Ainsi la présence des enfants est-elle légalement limitée à dix heures par jour. De même, des ajustements s'opèrent entre familles et professionnels, qui portent sur le temps d'accueil souhaitable des enfants, leurs heures d'arrivée et de départ, sans oublier bien entendu la question plus générale de la légitimation sociale de l'accueil qui se fait très majoritairement aujourd'hui en considérant la situation des parents sur le marché du travail, mais qui peut également se justifier par d'autres demandes sociales.

Au-delà de la question de savoir ce qui est souhaitable du point de vue des familles, la recherche d'un équilibre dans le partage des responsabilités renvoie également aux moyens financiers limités des services. De ce point de vue, si la plupart des services innovants dans le champ de l'enfance recourt à l'aide ponctuelle non seulement des parents mais aussi parfois de bénévoles, sans laquelle bon nombre d'activités ne pourraient intervenir faute de moyens suffisants d'encadrement, le

travail bénévole, mis à part celui de l'entourage, est absent chez les gardes à domicile par souci de professionnalisation du métier. Le discours des acteurs est ici assez différent. Ainsi, et en règle générale, le bénévolat ne serait pas présent au sein des organisations d'aide à domicile. Sans doute, trouve-t-on dans le champ de la petite enfance des réticences semblables et une volonté similaire d'accroître la professionnalisation. Reste que, le fait que le service se situe à l'extérieur de la sphère privée favorise probablement l'intégration de ce type de ressources, en association bien entendu avec les professionnels. Sans doute cette mobilisation des ressources bénévoles au sein des structures demeure modeste, elle ne saurait pour autant être négligée, en particulier si l'on tient compte de la qualité du service fourni et de la capacité qu'a ce type de ressources à l'améliorer.

Il n'empêche que la mobilisation des ressources réciproques, en particulier au sein de la sphère domestique, pose un certain nombre de problèmes qu'il convient de ne pas éluder. Ainsi, le soin familial intervient-il dans un face à face parfois difficile entre la personne dépendante et son entourage, face à face d'autant plus difficile que l'entourage mène le plus souvent de front une activité professionnelle. La réciprocité n'a par conséquent rien d'idyllique même si les organisations d'économie sociale, et plus spécifiquement les plus récentes et innovantes, poursuivent de façon assez évidente l'ambition d'être un espace intermédiaire qui s'appuie sur les comportements réciproques pour agir sur les liens de proximité autour de l'utilisateur. De même, ces organisations cherchent à trouver des compromis entre différents types d'économie

et de travail, compromis qui se négocient dans des espaces publics de proximité, qui permettent de desserrer les liens de réciprocité au sein de l'administration domestique et de les renouer autour d'autres compromis, éventuellement plus émancipateurs, mais aussi de mobiliser des ressources non-marchandes. Notre propre regard sur le terrain montre néanmoins que l'espace intermédiaire que constitue le secteur des services à domicile ou d'accueil des jeunes enfants est encore loin d'apporter une réponse parfaite aux inégalités. Il n'offre pour l'instant qu'une activité professionnelle peu valorisée financièrement et fonctionne parfois sur un mode propice à reproduire les inégalités au sein des familles (les femmes étant plus largement mobilisées) et de la société (les plus démunis ne pouvant pas toujours en bénéficier). Il semble clair aux yeux des acteurs que les emplois liés à ce type de service doivent, pour sortir de ces écueils, bénéficier d'une certaine durabilité et d'une reconnaissance des qualifications requises. Il convient donc de promouvoir les principes déjà à l'œuvre dans la protection sociale, à savoir la redistribution, tout en répondant à une demande qui a trouvé à s'exprimer et à se gérer localement. Ceci nous amène donc logiquement à poser la question de la reconnaissance institutionnelle de ces services, ce qui passe en particulier par leur financement par la sphère non-marchande.

De la même manière, le fait de s'appuyer sur les ressources réciproques ne va pas sans poser de problèmes en termes de disponibilité des personnes impliquées par rapport au marché du travail. Sans doute, tout le monde s'accordera sur le fait que

les familles ne peuvent pas être purement et simplement écartées de la gestion de ces temps extrêmes de la vie, et nous avons largement expliqué pourquoi. Reste toutefois que cette implication interroge le modèle de la conciliation vie familiale et vie professionnelle que l'on souhaite promouvoir. Il convient donc à ce niveau également de relancer le débat sur les formes de l'intervention publique et en particulier sur les soutiens possibles à la réduction du temps de travail, à l'interruption de carrière notamment à temps partiel, etc. Dans le même ordre d'idée, la reconnaissance sociale du travail bénévole – en le considérant comme une période active de la vie des individus – reste d'actualité, notamment si l'on considère les difficultés liées au financement des retraites qui conduisent aujourd'hui à envisager l'allongement de la durée de la vie active. Au demeurant, la crise des Etats-providence a largement relancé les débats et interpelle les chercheurs sur la logique de développement des Welfare Mix en Europe.

Bibliographie

OULHAJ, L., « Le service des gardes à domicile. Une innovation dans l'aide à domicile en Wallonie ? », *Les cahiers du CERISIS*, n° 18, mars 2004.

OULHAJ, L., « Les parties prenantes de la relation de service. Illustration à partir du secteur de l'aide à domicile », *Les cahiers du CERISIS*, n° 20, novembre 2004.

Travailler au-delà de 50 ans

Ce projet de recherche vise à comprendre, selon une perspective psychosociale, les processus qui soutiennent les trajectoires professionnelles des travailleurs identifiés comme « âgés ». Plus précisément, nous examinons l'influence des représentations sociales liées au vieillissement, au contenu potentiellement stigmatisant, sur les attitudes par rapport à l'emploi.

misme) dans le monde professionnel.

Quel peut être le rôle de ces représentations sur les trajectoires des individus concernés ? Cette question est posée à travers différentes recherches complémentaires, dont l'objectif est de comprendre comment l'identité sociale de « travailleurs âgés » peut influencer les attitudes des individus concernés traduisant des intentions de maintien en emploi (comme l'investissement professionnel) ou de retrait du

La recherche sur la performance des structures d'appui à la création de très petites entreprises localisées dans le Hainaut

V. de Briey et A. Platteau

Dans le cadre de la recherche sur l'accompagnement des porteurs de projet, les questionnaires envoyés aux différentes structures d'appui à la création de très petites entreprises (« TPE ») identifiées dans le Hainaut ont été analysés. Sur cette base, une cartographie de ces structures a pu être identifiée. La phase suivante de la récolte de données s'intéressera plus particulièrement aux porteurs de projet ayant créé leur propre emploi alors qu'ils se trouvaient dans une situation de précarité (chômeurs, etc.). Des entretiens semi-directifs seront menés afin de connaître leur connaissance, leur utilisation et leur satisfaction des structures d'appui existantes, et ce dans une perspective d'adéquation des services offerts aux besoins des clients.

Les premiers résultats d'une recherche en cours (questionnaire disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.psor.ucl.ac.be/cerisis/>) indiquent que les travailleurs âgés sont perçus différemment des « travailleurs » et des « personnes âgées », notamment en ce qui concerne leurs compétences. Ainsi, ils apparaissent comme plus énergiques et créatifs que les personnes âgées, mais moins que les travailleurs. Ils semblent également plus expérimentés et perspicaces que ces deux groupes. En termes d'image, le vieillissement constitue donc à la fois un atout (plus d'expérience) et une faiblesse (moins de dyna-

monde professionnel (comme la prépension). En outre, le rôle de certaines variables individuelles (comme la situation familiale ou la qualité de vie) et organisationnelles (comme les conditions de travail ou les relations sociales professionnelles) sur ce processus identitaire et sur le maintien en emploi est également pris en considération. La question est traitée notamment dans le cadre d'un partenariat de recherche avec la CSC, le recueil des données étant en cours dans les secteurs CNE des soins et gardes à domicile, des IMP, de la grande distribution et de la chimie des Provinces de Namur et de Luxembourg.

M. Gaillard et D. Desmette

Vers un système d'indicateurs pour l'enseignement

Le décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, voté en mars 2002, stipule qu'une des missions de la Commission de pilotage, instituée aussi par ce décret, est « d'informer sur la santé et la qualité du système éducatif au moyen d'indicateurs ». Deux ans et demi plus tard, une équipe interuniversitaire, composée de six centres de recherche et coordonnée par le CERISIS, a déposé auprès de la Commission de pilotage un volumineux rapport proposant un système d'indicateurs pour l'enseignement fondamental et secondaire¹.

¹ DELVAUX, B., (coord.), « Définition d'un système d'indicateurs pour l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française », Rapport de recherche, Ulg (Service de Pédagogie expérimentale et Service de Didactique Générale et de Formation des Enseignants), UCL (CERISIS et Girsef), ULB (Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation) et UMH (Institut d'administration scolaire).

L'objectif de cette recherche d'une durée d'un an n'était pas de calculer les indicateurs mais de concevoir l'architecture générale d'un système, d'établir une liste d'indicateurs, de définir leur mode de présentation, d'indiquer les données nécessaires à leur réalisation et de préciser les modes de calcul de chaque tableau et graphique. Tenant compte de ce qu'il était raisonnable d'espérer disposer comme données à moyen terme², le rapport présente ainsi 51 indicateurs, en s'inspirant du mode de présentation des « tableaux de bord » déjà publiés à trois reprises par la Communauté. Chaque indicateur est ainsi constitué d'un ensemble de tableaux, de graphiques et de commentaires tenant le plus souvent sur deux pages.

² Les auteurs prévoient un nombre limité d'enquêtes et ont fait un « pari raisonnable » quant à la disponibilité des données. En particulier, ils ont considéré que serait prochainement exploitable un fichier individualisé permettant les suivis de trajectoires. La mise en place d'un tel fichier faisait l'objet d'une recherche parallèle menée par l'ULB et les Facultés Saint-Louis.

L'architecture du système est fondée sur le croisement de deux axes. L'un d'eux distingue les élèves, les personnels et les entités organisationnelles de tous types (établissements, PO, réseaux, etc.). Le second axe distingue 1) les caractéristiques des populations, 2) les processus, choix et pratiques et 3) les résultats subjectifs et objectifs. La part belle est faite aux élèves puisque 24 indicateurs leur sont consacrés. L'attention est surtout focalisée sur leurs parcours et résultats. Au niveau des parcours, sont notamment abordés les choix et changements d'école, les redoublements, les transitions entre enseignement ordinaire et spécialisé, le passage du primaire au secondaire et plusieurs phases-clés de l'enseignement secondaire. Quant aux résultats analysés, ils sont appréhendés par les biais des épreuves externes internationales ou communautaires, des diplômes obtenus, et des trajectoires scolaires ou professionnelles au-delà du secondaire.

Parution d'un numéro spécial, portant sur l'entreprise sociale et le volontariat, de la revue *Reflets et Perspectives de la vie économique*

GERARD, M., (dir.), « Entreprise sociale et volontariat », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, trimestriel, Tome XLIII, n° 3, 2004. Ce numéro comprend les articles suivants :

- Introduction : Le travail au-delà de la consommation et du profit – M. Gérard
- L'émergence du concept d'entreprise sociale – J. Defourny
- Quels place et enjeux pour les entreprises sociales d'insertion en Belgique ? – M. Nyssens, A. Lemaître et A. Platteau
- La mixité des ressources dans les entreprises sociales d'insertion – A. Lemaître et M. Nyssens
- Profils et trajectoires des travailleurs dans les entreprises sociales d'insertion – A. Platteau et M. Nyssens
- Le capital social dans l'économie sociale d'insertion – C. Davister
- Pluralité des parties prenantes et d'objectifs dans les entreprises sociales d'insertion – O. Grégoire
- Le rôle du travail dans une entreprise d'économie sociale d'insertion – B. Drèze
- Objectifs sociaux et impératifs de rentabilité économique dans les Entreprises de Travail Adapté – S. Emmanuelidis
- Reflets et perspectives des Entreprises de Travail Adapté – G. Niset
- Le volontariat – L. Lermercier
- La défédéralisation des soins de santé : existe-t-il un consensus dans les revendications flamandes ? – K. Orsini

Comparaisons sociales, émotions et stratégies de mobilité sociale

D. Bourguignon et G. Herman

Aujourd'hui encore, le travail demeure une des valeurs centrales de notre société. En témoignent les dernières évolutions du suivi des chômeurs qui intensifient les procédures de contrôle de ces derniers. Ceci nous amène à suggérer que la situation de non-emploi est devenue une expérience émotionnelle forte. Mais, alors que chez certains chômeurs la colère domine, d'autres ressentent de la culpabilité et de la honte par rapport à leur situation. Toutefois, outre le contexte général actuel, l'émergence de l'une ou de l'autre de ces émotions pourrait être dépendante des processus de comparaison sociale. Par exemple, lorsqu'un chômeur se compare à des travailleurs, une impression de vivre « à leurs crochets » pourrait poindre, les conduisant à ressentir de la honte. Par contre, la comparaison avec d'autres chômeurs pourrait souligner le caractère injuste de leur situation : « Pourquoi n'y a-t-il pas du travail pour tous ? ». Cela aurait pour effet d'éveiller de la colère et du mécontentement. Les émotions pourraient de ce fait avoir des antécédents différents. Qui plus est, il est probable que toutes les émotions n'aboutissent pas aux mêmes effets. Certaines d'entre elles pourraient favoriser la mise en œuvre de stratégies de mobilité sociale, alors que d'autres seraient associées à des problèmes de santé mentale. Par exemple, la colère est souvent accompagnée d'actes de protestation, alors que la honte est davantage liée à des comportements de résignation. Afin de tester ces hypothèses, une recherche intitulée « Comparaisons sociales, émotions et stratégies de mobilité sociale » a été élaborée. Elle est aujourd'hui réalisée en partenariat avec le Cesa.

Les indicateurs proposés développent quasi-exclusivement une approche synchronique. Ils donnent ainsi une photographie de l'état du système à un moment donné. Mais l'équipe interuniversitaire propose de compléter cette approche synchronique (qui devrait selon elle donner lieu à publication tous les deux ans) par une publication quinquennale centrée sur l'analyse de l'évolution des phénomènes dans le temps.

Conformément à la lettre de mission, les indicateurs ont aussi la particularité d'être tous conçus à l'échelle de l'ensemble de la Communauté. Même si certains d'entre eux présentent la manière dont un phénomène varie selon les établissements, les réseaux ou les arrondissements, aucun d'entre eux ne présente des données nominatives à des échelons

géographiques ou organisationnels infra-communautaires. Cette importante et délicate question de la déclinaison des indicateurs à de tels niveaux viendra cependant rapidement à l'agenda des décideurs puisque la déclaration de politique communautaire prévoit la création des bassins scolaires et l'évaluation pour chacun d'eux du degré de réalisation des objectifs fixés, de même qu'elle annonce l'organisation à tous les niveaux d'une « auto-analyse des résultats observés ».

Les conclusions de la recherche interuniversitaire sont désormais dans les mains de la Commission de pilotage. Elles devraient déboucher assez rapidement sur la mise en place effective d'un système d'indicateurs. Il est en effet prévu que la Commission examine prochainement une proposi-

tion commune faite par le cabinet et l'administration en vue de sélectionner les indicateurs qu'il convient de mettre en œuvre prioritairement.

B. Delvaux

La recherche européenne PERSE

La recherche européenne PERSE, portant sur la Performance socioéconomique des entreprises sociales d'insertion par le travail, se termine. Pour rappel, le concept d'entreprise sociale regroupe les initiatives privées dont l'objectif est la production de bénéfices à la collectivité, à travers une activité continue de production de biens et services. Un nombre important d'entreprises sociales est actif dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, ces entreprises sociales d'insertion par le travail (ESI) ayant comme objectif principal l'insertion de personnes fragilisées sur le marché du travail par le biais d'une activité productive.

Sur base de leur finalité de service à la collectivité, la littérature décrit un idéal-type d'entreprise sociale « à parties prenantes et ressources multiples »¹. Mais les ESI ont des implications en termes de bénéfices collectifs qui appellent, entre autres, une intervention de la part des pouvoirs publics. Il nous a

¹ BACHIEGA, A., et C. BORZAGA, « Social enterprises as incentive structures », dans : BORZAGA, C., et J. DEFOURNY, (éds.), *The Emergence of Social Enterprise*, Routledge, London, New York, 2001, pp. 273-295. LAVILLE, J.-L., et M. NYSSSENS, « The Social Enterprise. Towards a Theoretical Socio-economic Approach », dans : BORZAGA, C., et J. DEFOURNY, (éds.), *The Emergence of Social Enterprise*, Routledge, London, New York, 2001, pp. 312-332.

donc fallu considérer pour l'analyse le fait que les modalités d'organisation soient profondément influencées par l'encastrement politique de ces entreprises, c'est-à-dire que leur construction émane d'un processus d'interdépendance entre les initiatives locales et les politiques publiques qui les influencent.

Les ESI ont été progressivement reconnues par les pouvoirs publics, qui leur ont fourni un cadre légal spécifique, tel que l'agrément d'« Entreprise d'insertion ». Nous avons alors tenté de mettre en évidence les pratiques des ESI, reflets de tensions entre objectifs des acteurs locaux et des politiques publiques. Sur base d'une enquête qualitative et quantitative menée en Région wallonne en 2001, nous avons analysé la mise en œuvre de la finalité de service à la collectivité des ESI à travers plusieurs axes de recherche, tels que l'analyse du public accueilli au sein de ces entreprises et des ressources, tant monétaires que non-monétaires, qu'elles mobilisent. Les résultats de l'enquête montrent par exemple des tensions liées à leur institutionnalisation, aux niveaux de la prise en charge des effets différenciés de l'éloignement du marché du travail et de la reconnaissance du caractère atypique des ESI en termes d'hybridation des ressources.

Les résultats sont disponibles dans certains articles du numéro de Reflets et Perspectives de la vie économique s'intitulant « Entreprise sociale et volontariat »².

² GÉRARD, M., (dir.), « Entreprise sociale et volontariat », *Reflets et Perspectives de la vie économique, trimestriel, Tome XLIII, n° 3, 2004.*

D'autres publications sur la recherche PERSE sont en cours.

A. Lemaître et A. Platteau

Identifications groupales et estime de soi personnelle : le cas des jeunes chômeurs

Des travaux antérieurs du CERISIS avaient montré les effets délétères de l'identification au groupe stigmatisé des chômeurs¹. Dans la continuité de ces recherches, nous étudions actuellement comment des jeunes sans emploi, inscrits au FOREm depuis moins de 9 mois, endossent cette identité de chômeurs. En parallèle, nous mesurons leur identification (anticipée) au groupe des travailleurs. Les analyses montrent, d'une part, que ces variables d'identification peuvent prédire, à 6 mois de distance, l'accès à l'emploi d'une partie de nos participants et, d'autre part, qu'elles ont des liens avec

¹ Consulter par exemple : HERMAN, G., et D. VAN YPERSELE, « L'identité sociale des chômeurs », *Les cahiers du CERISIS, 98/10, 1998.*

l'image que les jeunes se font d'eux-mêmes. Sur ce dernier point, une différence majeure apparaît entre les femmes et les hommes. Alors que pour les femmes, c'est principalement l'identité de travailleuses qui contribue à une estime de soi positive, pour les hommes, c'est l'identité sociale de chômeurs qui semble noircir leur estime de soi. Néanmoins, au final, et pour l'ensemble du groupe, le niveau d'estime de soi reste positif, si ce n'est pour les hommes non-diplômés du secondaire qui semblent très affectés par leur probabilité restreinte d'accès à l'emploi.

Cette recherche longitudinale est dans sa dernière phase de récolte de données². Ces données récoltées, nous pourrions analyser au plus près la trajectoire des 500 jeunes de la région du Centre, que nous suivons depuis bientôt 2 ans, avec la collaboration des FOREm de La Louvière, Soignies, Binche et Manage.

D. Jourdan et G. Herman

² Avec la collaboration de la SONECOM S.A.

Derniers cahiers du CERISIS

Déjà parus :

OULHAJ, L., « Les parties prenantes de la relation de service. Illustration à partir du secteur de l'aide à domicile », *Les cahiers du CERISIS, n° 20, novembre 2004, 58 p.*

GALAND, B., H. NACHTERGAEL, C. LECOCQ, et P. PHILIPPOT, « Représentations et attitudes à l'égard des personnes sans-abri en Belgique », *Les cahiers du CERISIS, n° 21, septembre 2004, 22 p.*

PETRELLA, F., « Avantages et limites d'une propriété partenariale ou "multistakeholder" dans les organisations de développement local », *Les cahiers du CERISIS, n° 23, décembre 2004, 41 p.*

A paraître très prochainement :

PETRELLA, F., « Une analyse des structures de propriété partenariale : le cas des organisations de développement local », *Les cahiers du CERISIS, n° 22.*

DELVAUX, B., « Méthode de définition des espaces d'interdépendance entre établissements scolaires », *Les cahiers du CERISIS, n° 24.*

Ces cahiers sont disponibles en version papier par commande au secrétariat du CERISIS (071/20 25 25). Ils sont également téléchargeables sur le site Internet du CERISIS : <http://cerisis.opes.ucl.ac.be>.

Cahiers du CERISIS

Les dernières parutions en quelques mots...

Cahier du CERISIS n°20 : L. Oulhaj, Les parties prenantes de la relation de service. Illustration à partir du secteur de l'aide à domicile.

L'étude porte sur les dynamiques de l'innovation dans les services d'aide à domicile, et en particulier dans les services de gardes à domicile. Elle rend compte de l'articulation entre ressources professionnelles et non-professionnelles en abordant chacune des parties prenantes de la relation de service, à savoir les usagers, les organisations prestataires et les pouvoirs publics.

Cahier du CERISIS n°21 : B. Galand., H. Nachtergaeel, C. Lecocq et P. Philippot, Représentations et attitudes à l'égard des personnes sans-abri en Belgique.

L'étude poursuit trois objectifs : (a) décrire les attitudes et représentations de la population belge vis-à-vis des personnes sans-abri ; (b) examiner les facteurs prédisant les réactions des gens vis-à-vis des personnes sans-abri ; (c) comparer les attitudes et représentations des travailleurs sociaux par rapport à celles de la population tout venant. Les résultats montrent peu d'écarts entre ces deux groupes et une opinion publique fort sensibilisée à la problématique des sans-abri. Les résultats soulignent aussi le rôle central que joue la perception des causes du sans-abrisme dans l'attitude à l'égard des personnes sans-abri.

Cahier du CERISIS n°22 : F. Petrella, Une analyse des structures de propriété partenariale : le cas des organisations de développement local.

De nouvelles formes de partenariat voient actuellement le jour. Parmi elles, les partenariats constitués d'une pluralité de parties prenantes dans la structure de propriété de l'organisation : organisations publiques ou d'économie sociale, habitants, entreprises privées, travailleurs, etc. L'étude identifie les caractéristiques d'organisations de ce type dans le développement local ou de quartier, en s'appuyant sur les théories néo-institutionnalistes et sur les analyses socio-économiques du Tiers secteur et en observant une trentaine d'organisations. Plusieurs types de propriété sont identifiés. Est aussi analysé le lien entre le type de structure de propriété et le mode de financement.

Cahier du CERISIS n°23 : F. Petrella, Avantages et limites d'une propriété partenariale ou « multistakeholder » dans les organisations de développement local.

Portant sur les organisations partenariales étudiées dans le Cahier du CERISIS n°22, l'étude identifie quelles caractéristiques organisationnelles engendrent des coûts de transaction ou de propriété, liés par exemple à la dimension (quasi)collective, à la difficulté d'évaluation des performances ou à la décision collective. Une typologie des avantages et limites est réalisée sur base d'une analyse en composantes principales. L'étude révèle une variation significative des avantages et limites en fonction du type de propriété partenariale, tel qu'identifié dans le Cahier du CERISIS n°22.

Cahier du CERISIS n°24 : B. Delvaux, Méthode de définition des espaces d'interdépendance entre établissements scolaires.

Partant du constat que les établissements scolaires d'une même région entretiennent des relations d'interdépendance, cette étude propose, sur la base d'une analyse statistique des lieux de résidence et de scolarisation, une méthode originale permettant d'identifier les aires de recrutement des centres scolaires et de décrire la structure hiérarchisée de ces centres. L'étude constitue un apport méthodologique pouvant servir à la détermination des limites territoriales des futurs bassins scolaires.

PUBLICATIONS RECENTES

- CHASSE, S., et B. DELVAUX, *Coordination et concertation inter-écoles dans l'enseignement fondamental. Limites et potentialités de la régulation intermédiaire*, Hors série, CERISIS-UCL, Charleroi, 2004.
- DE BRIEY, V., « Quelle politique d'appui aux institutions de micro-finance ? Quelques réflexions tirées du cas de Santiago (Chili) », *Revue bancaire et financière*, n° 2004/6, septembre, pp. 313-322.
- DELVAUX, B., et C. MAROY, « La médiation des "réseaux" dans la régulation de l'enseignement en Communauté française : l'exemple du bassin de Charleroi », *Recherches sociologiques*, 2004/2, pp. 83-101.
- DEMEUSE, M., et B. DELVAUX, « Mobilité des élèves dans le système éducatif belge francophone », *Relief*, n° 4, Céreq, 2004.
- GALAND, B., H. NACHTERGAEL, C. LECOCQ et P. PHILIPPOT, « Représentations et attitudes à l'égard des personnes sans-abri en Belgique », *Les cahiers du CERISIS*, n° 21, septembre 2004, 22 p.
- LEMAITRE, A., V. LHUILLIER, M. NYSSSENS, L. OULHAJ, F. PETTRELA et A. PLATTEAU, « L'économie sociale et les services de proximité. Analyse des décisions de la conférence nationale belge pour l'emploi », *Pensée plurielle*, 2004/1, n° 7, pp. 41-63.
- LEMAITRE, A., et M. NYSSSENS, « La mixité des ressources dans les entreprises sociales d'insertion », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, trimestriel, Tome XLIII, n° 3, 2004, pp. 37-49.
- LIENARD, G., « Allocation du temps entre sphère privée et sphère professionnelle. Complexité des enjeux sociaux et institutionnels en Région wallonne et en Belgique », dans : ISTACE, E., M. LAFFUT, R. PLASMAN et C. RUYTERS, (éds.), *Sphères privée et professionnelle. Vers une recomposition des rôles et des actions*, De Boeck et Larcier, Bruxelles, 2004, pp. 101-106.
- LIENARD, G., et D. DESMETTE, « L'insertion : processus et politiques. Autonomie et articulation entre la recherche et l'action pédagogique », dans : « Former des adultes en difficulté », *Colloque de l'APFA et de l'Institut National de l'Oriente et de l'Insertion Professionnelle (INOIP)*, Lille, 28 et 29 janvier 2004.
- NYSSSENS, M., A. LEMAITRE et A. PLATTEAU, « Quels place et enjeux pour les entreprises sociales d'insertion par le travail en Belgique ? », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, trimestriel, Tome XLIII, n° 3, 2004, pp. 25-36.
- OULHAJ, L., « Les parties prenantes de la relation de service. Illustration à partir du secteur de l'aide à domicile », *Les cahiers du CERISIS*, n° 20, novembre 2004, 58 p.
- PETRELLA, F., « Avantages et limites d'une propriété partenariale ou " multistakeholder " dans les organisations de développement local », *Les cahiers du CERISIS*, n° 23, décembre 2004, 41 p.
- PLATTEAU, A., et M. NYSSSENS, « Profils et trajectoires des travailleurs dans les entreprises sociales d'insertion », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, trimestriel, Tome XLIII, n° 3, 2004, pp. 51-61.

Renseignements pratiques

CERISIS-INFO
Boulevard Devreux 6
6000 - CHARLEROI

Editeur responsable :
G. LIENARD

Equipe de rédaction :
D. JOURDAN
A. LEMAITRE
E. MANGEZ

Administration :
P. ANDRE

Direction
Georges LIENARD 071/20 25 27

Secrétariat

Viviane FAUCON 071/20 25 25
Pascale ANDRE 071/20 25 26
Fax 071/20 25 30

Equipe

« Insertion »
David BOURGUIGNON
071/20 25 23
Donatienne DESMETTE
071/20 25 22
Mathieu GAILLARD
071/20 25 35
Ginette HERMAN
071/20 25 21
Dany JOURDAN
071/20 25 24

Equipe

« Enseignement »
Bernard DELVAUX
071/20 25 34
Magali JOSEPH
071/20 25 06
Eric MANGEZ
071/20 25 33

Equipe

« Economie sociale »
Valérie DE BRIEY
071/20 25 28
Andreia LEMAITRE
071/20 25 09
Marthe NYSENS
071/20 25 37
Alexis PLATTEAU
071/20 25 36

CERISIS SUR LE WEB
<http://cerisis.opes.ucl.ac.be>

L'EQUIPE DU CERISIS
VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VOEUX
POUR 2005

Le CERISIS-UCL travaille dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut avec le soutien du Fonds Social Européen, de la Région wallonne, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles
